# La crise financière asiatique de 1997

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

C'est dans les crises que les places financières sont mises à l'épreuve. En quelques mois de turbulences, leurs institutions, leurs banques et leurs monnaies révèlent les forces et les faiblesses que des années de croissance avaient masquées. Pour Singapour, l'épreuve décisive de la période postérieure à l'indépendance survint au second semestre 1997, lorsqu'une crise monétaire partie de Thaïlande gagna en quelques semaines l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines, puis la Corée et Hong Kong. En moins d'un an, les économies de la région s'étaient fortement contractées, des gouvernements étaient tombés et le Fonds monétaire international avait organisé les plus importants programmes de sauvetage de son histoire. Singapour se trouvait au centre de cette région, dont elle était le banquier, le négociant et le port. Elle ne pouvait échapper à la tempête.

Ce chapitre examine comment la crise atteignit Singapour et comment la cité-État y répondit. Il s'intéresse d'abord aux origines régionales de la crise. Il mesure ensuite l'exposition de Singapour à travers le commerce, les prêts bancaires, la monnaie et la bourse, et explique pourquoi la cité-État se montra plus résistante que ses voisins. Les sections centrales décrivent la réponse monétaire et budgétaire, notamment la gestion souple du dollar de Singapour et le programme de réduction des coûts de

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

novembre 1998, ainsi que les conséquences pour la banque et le commerce régionaux. La dernière section soutient que la crise marqua un tournant dans la stratégie de la place financière. Singapour en sortit avec une nouvelle approche de la surveillance, un programme de libéralisation et l'ambition affirmée de rivaliser avec les premières places mondiales.

Le volume consacré à Genève décrit un moment comparable de l'histoire suisse. La crise bancaire de 1931 mit au jour les faiblesses d'un système bancaire non surveillé et aboutit, après vingt mois de délibérations, à la loi fédérale sur les banques du 8 novembre 1934.[1] Dans les deux villes, une crise fit naître des institutions qui façonnèrent la place financière pendant des décennies. À Singapour, l'effet de la crise asiatique dépassa celui de toute loi particulière, car elle changea la manière dont l'État concevait son secteur financier.

## L'essentiel

La crise financière asiatique commença avec le flottement du baht thaïlandais le 2 juillet 1997 et s'étendit à l'Indonésie, à la Malaisie, aux Philippines et à la Corée. Singapour n'avait pas d'endettement extérieur excessif et ses banques étaient saines, mais ses liens étroits avec la région transmirent le choc par le commerce, les prêts bancaires, la monnaie et la bourse. La Monetary Authority of Singapore (MAS, l'autorité monétaire et de surveillance financière) laissa le dollar de Singapour baisser face au dollar américain tout en maintenant sa valeur pondérée par les échanges globalement stable, et elle refusa aussi bien le contrôle des capitaux que les achats d'actions de soutien. Le gouvernement ajouta un programme hors budget de 2 milliards de S$ en juin 1998 et un programme de réduction des coûts de 10,5 milliards de S$ en novembre 1998, dont la mesure phare était une baisse de dix points de pourcentage des cotisations patronales au Central Provident Fund (CPF, caisse centrale de prévoyance). La crise fut aussi l'occasion d'une nouvelle stratégie : surveillance axée sur les risques, normes de publication plus exigeantes, ouverture du secteur bancaire et promotion active de Singapour comme place financière de premier rang mondial.

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

## Notes

1. Ressos, *Genève, place financière internationale*, partie D, chapitre « Guerre, crises et loi sur les banques (1914–1934) », section sur la crise de 1931 et encadré « À retenir » : la loi fédérale sur les banques adoptée le 8 novembre 1934 après vingt mois de délibérations. ↩

## Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com